

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-493
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
**Marché de travaux n°2024-33 pour le réaménagement
du Conservatoire de musique à Saint-Flour (15100)
Avenant 1 lot 7**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision n°2025-017 du 14 janvier 2025 relative aux choix des titulaires des lots 2, 3, 5, 6, 7 et 8 ;

Vu la décision n°2025-214 du 25 avril 2025 relative au choix du titulaire du lot 4 ;

Considérant la réalité des besoins de travaux pour le lot 7 SOLS SOUPLES ;

Vu la proposition d'avenant ci-annexé des entreprises :

- SARL ROLLIER & CO, titulaire du lot 7 pour un montant en moins-value de 1 013,60 € HT soit 1 216,18 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant suivant pour le marché de travaux du réaménagement du conservatoire (15100 Saint-Flour) :

- SARL ROLLIER & CO, titulaire du lot 7 pour un montant en moins-value de 1 013,60 € HT soit 1 216,18 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget général 2025 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

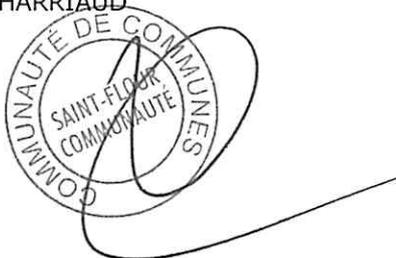
Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 04/08/2025

La Présidente,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250804-DEC2025-493-AU
Date de télétransmission : 27/08/2025
Date de réception préfecture : 27/08/2025

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 27 AOUT 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 27 AOUT 2025**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250804-DEC2025-493-AU
Date de télétransmission : 27/08/2025
Date de réception préfecture : 27/08/2025

MARCHE DES COLLECTIVITES LOCALES**AVENANT N° 1****A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE****MAITRE DE L'OUVRAGE :** *ST-FLOUR COMMUNAUTE*
*ZA Le Rozier Coren 15100 Saint-Flour***TITULAIRE DU MARCHE :** *Entreprise SARL ROLLIER & CO* 1 rue Bournantel
15300 MURAT**OBJET DES TRAVAUX :**
Marché de travaux n°2024-33 – Projet de réaménagement du conservatoire de Saint-Flour
*Lot n° 7 : Sols souples***MONTANT INITIAL DU MARCHE :**Tranche ferme : **5 100.00 € HT****DATE DU MARCHE** : 17 janvier 2025**B/ OBJET DU PRESENT AVENANT****ARTICLE PREMIER :** **OBJET DU PRESENT AVENANT :****1 -PLUS-VALUE :** *Travaux suivant les demandes du Maître d'ouvrage*1) *Modifications de travaux suivant le détail ci-dessous.**Modification prestations de SOLS SOUPLES ;*

Description	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Contraste des marches	3,6	ML	34,90	125,64	20,00
Fourniture et pose nez de marches antidérapants	7,2	ML	28,40	204,48	20,00
Reprise de supports	1	ENS	350,00	350,00	20,00
TOTAL				680,12	

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE = + 680.12 € HT**ARTICLE 2 :****2 -MOINS-VALUE :** *Travaux suivant les demandes du Maître d'ouvrage*2) *Modifications de travaux suivant le détail ci-dessous.**Modification prestations de SOLS SOUPLES ;*

Description	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Clous podotactiles	4,6	ML	120,00	552,00	20,00
Couvre joint de dilatation à recouvrement	3	ML	45,70	137,10	20,00
Impression et ragréage P4S	49	ENS	20,50	1 004,50	20,00
TOTAL				1 693,60	

TOTAL DES TRAVAUX EN MOINS VALUE = -1 693.60€ HT**ARTICLE 2.1: MONTANT DU PRESENT AVENANT :**

Travaux en plus	Ens	680,12	20,00
travaux en moins	Ens	1 693,60	20,00
TOTAL HT		- 1 013,48	20,00
TVA		- 202,70	20,00
TOTAL TTC		- 1 216,18	20,00

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250804-DEC2025-493-AU
Date de télétransmission : 27/08/2025
Date de réception préfecture : 27/08/2025

ARTICLE 2.2: AVENANT PRECEDENT : *NEANT*

ARTICLE 2.3: NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Tranche ferme, AVEC avenant N° 1 :

Description	Unité	Montant HT	TVA
marche	Ens	5 100,00	20,00
avenant	Ens	1 013,48	20,00
TOTAL HT		4 086,52	20,00
TVA		817,30	20,00
TOTAL TTC		4 903,82	20,00

MONTANT DU NOUVEAU MARCHÉ H.T. de 4 086.52€ HT Soit 4 903.82 € TTC dont TVA 817.30 €

ARTICLE FINAL:

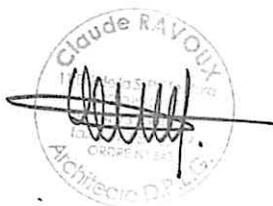
Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur pour tous les faits intervenus antérieurement à la signature de ce présent avenant.

C/ SIGNATURES

A SAINT FLOUR, le 20 JUILLET 2025

L'architecte, Maitre d'œuvre



La personne responsable du marché,

Le titulaire,
L'entrepreneur

Signé numériquement par: Stephanie ROLLIER
Organisme: ROLLIER_CO
Unité organisationnelle: 0002 845058650
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 01/08/2025 17:10:40

D/ NOTIFICATION DE L'AVENANT

Reçu pour notification, une copie certifiée conforme du présent avenant

A....., le Le titulaire,

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250804-DEC2025-493-AU
Date de télétransmission : 27/08/2025
Date de réception préfecture : 27/08/2025